



Sci familiale - apport terrain nu d'un des associés

Par SB56

Bonjour,
nous souhaitons construire une maison individuelle pour une future location via une SCI familiale (à créer) : Monsieur et madame mariée sous la communauté des biens et nos 2 enfants mineurs.
Le terrain appartient déjà à Monsieur (unique propriétaire, achat avant mariage).
Comment intégrer ce terrain dans les apports à la SCI ?
Merci pour vos réponses

Par ESP

Bonjour
Le terrain va changer de propriétaire. En contrepartie, vous recevrez des parts de la SCI dont vous serez l'unique propriétaire. (Donations envisageables ensuite).
Bien entendu, cela devra faire l'objet d'un acte notarié qui validera le transfert de propriété et permettra la publication auprès du service de publicité foncière.